

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 24 mai 2012**

**n°31**

**page 1/1**

**RAPPORTEUR : Madame Laurence RABUSSIÉ**

**OBJET : Modification règlement des cimetières**

*Mesdames, Messieurs,*

*Un nouveau règlement de cimetières avait été adopté par délibération n° 31 du conseil municipal du 7 juillet 2011. Il convient néanmoins de le faire évoluer pour l'adapter aux réalités des cimetières ainsi que pour répondre à certains besoins exprimés.*

\* \* \* \* \*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-7 et suivants, L.2223-1 et suivants, R.2213-39, R.2223-1 et suivants, R.2323-23-1 et suivants,

**VU** le code civil et notamment les articles 78 et suivants,

**VU** la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire et les décrets s'y rapportant,

**VU** la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire et les décrets s'y rapportant,

**VU** la délibération n° 31 du conseil municipal du 7 juillet 2011 portant règlement des cimetières ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre les mesures générales de police destinées à assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, la décence et le maintien du bon ordre dans les cimetières,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de faire évoluer le règlement des cimetières :

– pour l'adapter aux réalités des cimetières. Article 66 : la mention « implantation prévue en 2011 » pour le jardin du souvenir du cimetière Nord est supprimée, ce projet étant désormais réalisé.

– pour répondre au mieux à l'accueil des convois funèbres en proposant des horaires adaptés selon la période de l'année (article 30).

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier les articles 30 et 66 du règlement des cimetières
- d'adopter le règlement modifié des cimetières de la commune de Châtellerault.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 31/05/2012 N°3973  
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM